Commune de Renens

PLAN POUR MODIFICATION DE ZONES et Limite de construction nouvelle

PLAN SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
Du 12 octobre 1956 au 12 novembre 1956

Renens, le 13 novembre 1956.

Au nom de la Municipalité

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Lausanne, le 21 décembre 1956

Le Président : Le Chancelier :

Adopté par le Conseil communal de Renens dans sa séance du 13 février 1957

Le Président : Le Secrétaire :

Lausanne, le 24 septembre 1956

J. BAUMGARTNER Géomètre officiel et P. FERRINI LAUSANNE

Etat actuel à modifier

Zone périphérique

Zone de villas

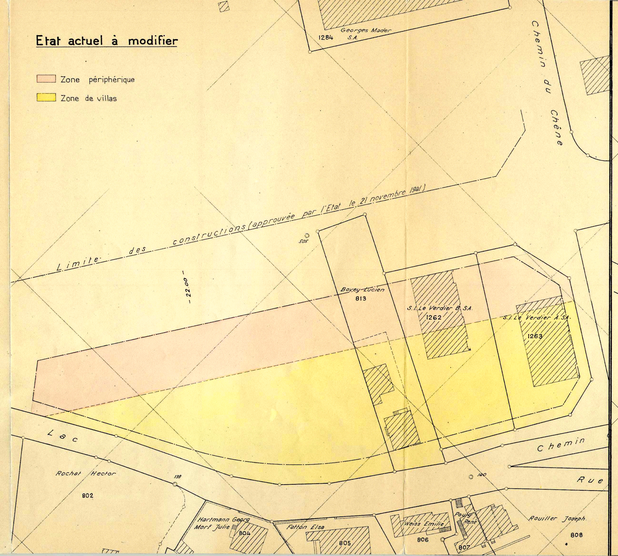

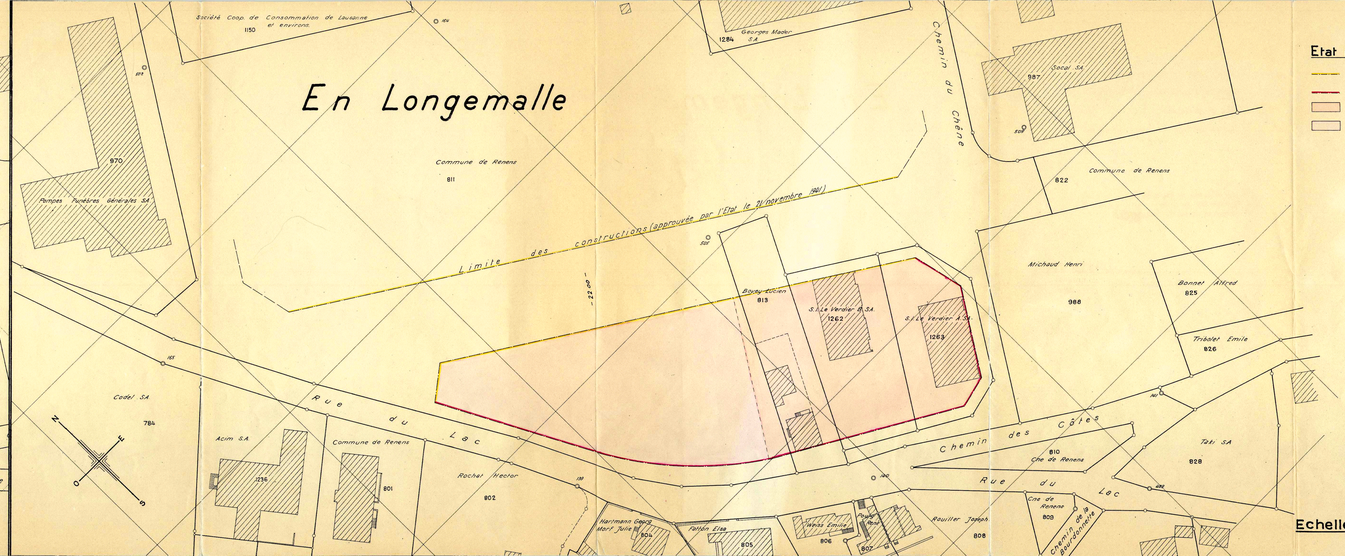

Etat nouveau

Alignements des constructions maintenus.

Nouveaux alignements des constructions.

Zone périphérique.

Zone périphérique industrielle limitée à de l'artisanat.

Pour le surplus, le Règlement du plan d'extension et Police des constructions de la Commune de Renens, en vigueur, est applicable.

Adopté en séance du 13 FÉV 1957
Au nom du Conseil communal
Le Secrétaire :
Le Président :

Echelle : 1:500